

PARTENARIAT, DOMINATION ET DEMOCRATIE

Marc-Eric GRUÉNAIS
(ORSTOM)

"En développant systématiquement, en regard de la nôtre, cette ethnographie des originaires, on obtiendrait, pour les sociétés [colonisées], des études faites selon deux points de vue : celui du métropolitain qui, quels que soient ses efforts pour se mettre de plain-pied avec la société qu'il observe, ne peut rien contre le fait qu'il est métropolitain ; celui, d'autre part, du colonisé qui travaille dans son propre milieu ou dans un milieu proche du sien et dont on peut espérer que sa façon de voir différera plus ou moins de la nôtre" ().*

Réaliser effectivement une recherche produite par des équipes composées de chercheurs du Nord (en l'occurrence français) et de chercheurs du Sud dans les pays "exotiques" est devenu une nécessité. Faut-il rappeler que cela suppose, théoriquement, qu'un projet de recherche soit élaboré et mené jusqu'à son terme en collaboration, chacun des chercheurs impliqués devant être soumis aux mêmes droits, c'est-à-dire avoir un accès non différencié aux moyens de recherche, et aux mêmes devoirs, notamment en matière d'évaluation scientifique. Dans la mesure où l'on s'accorde sur la nécessité d'une recherche scientifique sous toute latitude, et où la situation économique actuelle des pays en développement ne permet pas de financer entièrement le fonctionnement de la recherche, celui-ci ne peut être qu'assuré pour partie par les pays du Nord.

* M. LEIRIS, "L'ethnographie devant le colonialisme", in Cinq études d'ethnologie, Paris, Denoël, 1969, p. 108.

Ces prémisses une fois posées (et acceptées ?), on ne saurait réduire un questionnement sur les modalités de collaboration aux seuls problèmes d'ajustement du fonctionnement des institutions face à cette "nouvelle" situation. Cependant, il convient tout de même de soulever un aspect du financement de la recherche "en partenariat".

Chercheurs du Nord en mission et chercheurs du Sud, même en mission dans leur propre pays, ne sont pas rémunérés également. La recherche n'est certes pas la meilleure voie pour accéder à la fortune, néanmoins il n'y a rien de honteux à vouloir augmenter ses revenus en oeuvrant dans sa spécialité. Les chercheurs sont tous plus ou moins confrontés à des situations dont ils peuvent tirer avantage. Au nord, le dispositif de recherche est tel que les possibles avantages sont produits par les milieux nationaux de la recherche ou de l'enseignement. En revanche, la situation est bien différente dans les pays du Sud où les avantages, qui sont d'autant plus recherchés que les salaires sont bas et les charges familiales élevées, émanent de contrats proposés par des organismes internationaux ou des ONG. Ce type de recherche sous contrat peut être d'excellente qualité ; il obéit cependant à des règles (durée réduite d'exécution du projet, nécessité de faire des recommandations pour le développement, etc.) qui n'ont pas pour but l'avancée des connaissances (éventuellement utilisables à long terme), finalité essentielle des institutions de recherche du Nord. Dès lors, au risque de voir les chercheurs du Sud les plus compétents s'engager massivement dans la voie des travaux sous contrat au détriment du développement d'une recherche scientifique nationale telle que nous l'entendons au Nord, il conviendrait que les institutions françaises désireuses de favoriser la réalisation de projet de recherche en partenariat prennent les dispositions nécessaires pour que le chercheur du Sud ne bénéficie pas seulement de frais de fonctionnement mais également d'une rémunération qui sanctionnerait la réalisation du projet de recherche.

Il n'est certes pas envisageable que des institutions de recherche du Nord passent commande auprès de chercheurs du sud sur des bases financières équivalentes à celles pratiquées par les avatars des Nations Unies. Néanmoins, prévoir une rémunération forfaitaire sanctionnant la réalisation du projet permettrait peut être d'assainir une situation qui oblige souvent à quelques "manipulations" budgétaires pour que les chercheurs "partenaires" puissent trouver quelques motivations financières pour

poursuivre le projet. Il ne s'agirait pas là d'une mesure révolutionnaire puisque, à ma connaissance, elle est déjà pratiquée par un organisme canadien qui demande, aux chercheurs du Sud qu'il finance, de prévoir dans leur budget une somme fixée d'avance qui leur reviendra. Ce type de disposition ne requiert donc pas nécessairement une augmentation des budgets alloués aux chercheurs partenaires puisqu'il constitue dès le départ un des chapitres de la somme allouée. En revanche, il demande peut être un changement de conception des modalités de financement de la recherche en partenariat.

Dans la mesure où certains organismes ont déjà pris de telles dispositions, il me semble évident qu'entre deux bailleurs potentiels, les chercheurs du Sud privilégieront, pour réaliser leurs recherches, l'organisme qui leur assurera cette rémunération forfaitaire au terme de leur projet.

La confrontation Nord/Sud en matière de recherche ne saurait cependant se réduire à la mise en place de nouvelles modalités de financement des chercheurs du Sud. La collaboration entre chercheurs du Nord et du Sud, en l'occurrence chercheurs français et africains, met en présence des individus qui n'ont pas le même statut au sein de leur communauté nationale et, partant, n'ont pas toujours les mêmes implications vis-à-vis de l'objet de la recherche.

Etant donné les bouleversements politiques que connaissent les Etats africains, leurs chercheurs ont aujourd'hui, après près de trente ans de censure ou d'intimidations diverses, la possibilité de jouer un rôle d'intellectuels actifs dans la vie politique de leur pays, ce qui, malheureusement, est de moins en moins effectif pour leurs homologues du Nord. Ceci conduit nombre d'entre eux à prendre une part importante aux débats politiques sans qu'ils aient nécessairement des ambitions d'accession à des responsabilités ministérielles. Il serait alors quelque peu malséant de reprocher à certains chercheurs partenaires leur manque de disponibilité actuelle dès lors qu'un chercheur du Nord se rend en mission pour faire le point sur un projet mené en collaboration : on comprend que l'enjeu de la démocratisation d'un pays est plus important que le bon fonctionnement d'un projet de recherche.

Cette implication d'un chercheur conscient du rôle d'intellectuel qu'il peut jouer dans la Cité le conduit nécessairement à adopter une position différente de celle d'un chercheur du Nord vis-à-vis de l'objet de la recherche. Le chercheur du Nord, aussi impliqué soit-il dans le pays dans lequel il effectue la recherche, et aussi politique que soit son sujet, restera, qu'il le veuille ou non, extérieur à la situation qu'il observe. Pour des raisons purement intellectuelles, il peut s'intéresser à des sujets qui ne préoccuperont nullement leurs homologues du Sud : étudier, par exemple, les représentations traditionnelles de la maladie dans un sous-groupe ethnique pourra apparaître comme un "petit sujet" pour les chercheurs du Sud en comparaison de la situation de la femme en milieu urbain. Par "petit sujet", je ne veux pas dire que, dans l'absolu, l'un est plus intéressant ou plus à même de faire avancer les connaissances scientifiques que l'autre, mais qu'il est moins "d'actualité". Ceci m'amène à poser une question : tous les sujets, choisis par des anthropologues du Nord, sont-ils susceptibles de faire l'objet d'un projet mené en partenariat ?

Inversement, certains projets menés par nos collègues africains peuvent sembler ne pas correspondre aux canons de la recherche anthropologique du Nord. Il serait cependant particulièrement insidieux que la domination de fait du Nord (puisque ce sont les institutions du Nord qui financent les projets) soit renforcée par le "partenariat scientifique" en conduisant les bailleurs à opposer une fin de non recevoir à ces projets à partir du jugement de chercheurs français qui se réclament d'une certaine orthodoxie dans leur discipline. Ce serait là par ailleurs une erreur très dommageable pour la discipline dans la mesure où des projets "inhabituels" pourraient contribuer à la construction de nouveaux objets.

Mais même si l'on s'entend sur un objet, l'implication des collaborateurs du Nord et du Sud ne saurait être la même. Je prendrai un exemple personnel. Depuis quelques années je mène un projet en collaboration avec deux chercheurs de l'Université de Brazzaville sur les églises prophétiques au Congo. Lors d'un exposé fait en commun à l'Université sur ce sujet, nous tentions de montrer la rationalité de la démarche de malades qui s'adressaient à ces églises. Il est évident, qu'au-delà de son intérêt scientifique, une telle étude menée par des universitaires conduit inmanquablement à donner, sinon une certaine légitimité à ces mouvements, du moins une reconnaissance. Une partie de l'auditoire,

composé également d'universitaires, nous a alors instamment prié de prendre position sur l'efficacité ou non de ces églises. De toute évidence, il n'y avait d'autre argument à avancer que celui de la connaissance, la demande de prise de position devenant dès lors non pertinente. Ce type de réponse bien connu, n'a évidemment convaincu personne. De la part du chercheur du Nord que je suis, qui porte un "regard éloigné" sur ce type de réalité, une telle position est facile à tenir : l'intérêt pour un tel sujet, qui n'est pas toujours dépourvu d'un attrait pour l'exotisme, est évidemment perçu comme émanant d'un étranger qui peut d'autant plus facilement adopter cette attitude que son environnement social et professionnel ne s'identifie pas à celui de ses partenaires. Pour mes collègues congolais, la situation est toute autre. Leur environnement professionnel, les médias, voire les cadres politiques les interrogent sur leurs thèmes de recherche, et après une intervention ponctuelle à l'Université, ils seront parfois harcelés pour qu'ils énoncent leur position à propos de mouvements ou de conduites que d'aucun jugent irrationnels. Dès lors, il ne leur est guère facile de faire fi d'une réponse satisfaisante sous couvert de l'objectivité scientifique.

Chercheurs du Nord et chercheurs du Sud sont aussi les représentants des pratiques et idéologies de leur pays respectif. Un ajustement, non pas structurel mais idéologique et institutionnel doit être trouvé et c'est sans doute là une chance, tant pour le chercheur du Nord que pour la discipline, d'être confronté à ces situations : la connaissance ne progresse-t-elle pas grâce à la critique et à la remise en cause ? Or, la critique, le choix d'un sujet de recherche, les modalités de réalisation d'un projet relèvent aussi de positions politiques ; et le partenariat scientifique saurait d'autant moins s'abstraire du débat politique qu'il engage des intellectuels qui ont conscience de devoir (ré-)inventer la démocratie dans leur pays dominé.

JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES

DOSSIER

**RECHERCHES SCIENTIFIQUES
EN PARTENARIAT**

Ce numéro a été coordonné par Marc-Eric Gruénais et Jacques Lombard.

Nous tenons à remercier les auteurs des manuscrits qui nous sont envoyés et qui sont autant de contributions à la vie de l'Association.

La forme et le contenu des articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.